

Il est à noter que le plan «Justice» du ministre Geens prévoit une modification de l'article 216ter en vue notamment de pouvoir recourir à la médiation pénale pour «les délits dits sans victime qui compromettent l'intérêt social général et le bon ordre juridique, et pour lesquels le ministère public défend l'intérêt des victimes et donc où une simple médiation entre victimes n'est pas possible».

Cette réforme pourrait avoir un impact sur les mandats confiés aux maisons de justice sans que, pour l'heure, il soit possible de l'évaluer précisément.

S'agissant du déroulement d'une médiation pénale entre auteur et victime, l'assistant de justice organise un ou plusieurs entretiens en vue de rendre effectif un accord de médiation. Cet accord sera entériné devant le magistrat lors de la phase d'audience.

Lorsque la mesure consiste, par exemple, en un suivi médical, thérapeutique, ou en un travail d'intérêt général ou une formation, l'assistant de justice évalue les possibilités et les capacités de la personne à s'engager dans l'exécution de celle-ci.

Si un travail d'intérêt général est envisagé, l'assistant de justice évalue avec l'auteur la faisabilité de la mesure.

Si une formation est envisagée, l'assistant de justice cherche avec l'auteur les fondements de ses motivations et le sens donné à la mesure. La motivation est un élément important pour amener la personne à une réelle prise de conscience.

Si un suivi thérapeutique est envisagé, l'assistant de justice vérifie si l'infraction pourrait être liée à une problématique particulière qui pourrait faire l'objet d'un suivi. Il discute des possibilités concrètes de suivre une thérapie ou, éventuellement, un traitement médical.

Lors de la phase de suivi, l'assistant de justice vérifie l'exécution de l'accord de médiation et des autres mesures éventuelles.

S'il apparaît au cours de la phase de suivi que l'accord n'est pas respecté ou en cas de difficulté, l'assistant de justice rédige un rapport au procureur du Roi afin de l'inviter à prendre des décisions utiles quant à l'opportunité des poursuites. Par contre, si l'accord est correctement respecté, le procureur du Roi procède à l'extinction de l'action publique.

Depuis plus de vingt ans, on constate que les chiffres de la médiation pénale n'évoluent que très peu. Cette question a par ailleurs fait l'objet d'une grande partie des débats lors du colloque organisé par les maisons de justice et l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) en 2013 pour les vingt ans de la médiation pénale. De 2013 à 2015 on est passé, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de 3 201 à 3 452 nouveaux mandats en médiation pénale. À titre de comparaison, le

nombre de nouveaux mandats de guidance, de suivi et de médiation pénale était de 19 976 en 2015. En 2015, le nombre de mandats menés à terme s'est élevé à 1 500 et le nombre de mandats interrompus à 1 835.

Les motifs d'interruption peuvent être liés à l'auteur ou à la victime. On constate néanmoins un nombre beaucoup plus important d'interruptions liées à l'auteur. La sélection des dossiers et donc des types de faits orientés vers la procédure de médiation pénale se fonde sur des critères de politique criminelle décrits dans une circulaire du Collège des procureurs généraux de 1999. Certains critères, tel le fait d'avoir une victime identifiée, peuvent influencer considérablement les catégories de délits que l'on retrouve dans les mandats au sein des maisons de justice. C'est la raison pour laquelle il est difficile d'anticiper à ce jour un éventuel impact, sur les maisons de justice, d'une éventuelle réforme de l'article 216ter du Code d'instruction criminelle. Le cas échéant, une telle modification devra être discutée au sein de la commission interministérielle Maisons de justice. L'impact budgétaire d'une telle mesure devra en tout cas être couvert par la dotation de l'État fédéral, en vertu des mécanismes prévus par la loi spéciale de financement, sous le contrôle de la Cour des comptes. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à moult reprises. Comme je le dis de manière tout à fait simple, la Fédération Wallonie-Bruxelles est prête à tout faire pour autant qu'on lui en donne les moyens.

**M. Jamal Ikazban (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre. Non seulement vous avez répondu aux questions de manière exhaustive, mais vous tirez la conclusion que j'aurais pu tirer.

Vous avez déclaré que la médiation pénale est un outil intéressant – j'aime beaucoup le terme «outil», qui doit être utilisé, mieux utilisé, pour désengorger, pour rendre justice, mais aussi pour permettre la justice pour tous.

Nous sommes inquiets par toutes ces modifications et par leur coût. Il faudra évidemment que les moyens nécessaires soient attribués.

Enfin, il serait intéressant de voir comment améliorer et renforcer l'information transmise aux justiciables qui ne sont pas au courant de toutes les possibilités qui existent. Je pense notamment à toutes ces personnes qui seront les premières victimes des réformes mises en place par le gouvernement fédéral.

**1.15 Question de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Indiscipline –**

## L'art contemporain à Paris»

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Monsieur le Ministre, à votre initiative en tant que ministre de la Promotion de Bruxelles, l'art contemporain bruxellois a été exposé à Paris le week-end du 3 et 4 septembre 2016, au Palais de Tokyo, sur le thème de l'indiscipline. Piloté par Visit. Brussels, ce projet est le premier volet de la Fête de l'Iris à l'étranger. Le temps de quelques jours, Bruxelles a donc eu une vitrine à Paris à travers l'art contemporain sous toutes ses formes.

En plus des liens historiques entre les deux capitales, après les événements douloureux que Bruxelles a connus, s'exposer dans une ville comme Paris, qui a aussi été durement touchée, était un beau symbole.

Comment s'est déroulé cet événement? Quelle évaluation en faites-vous aujourd'hui? Comptez-vous perpétuer cette initiative? Si oui, avez-vous une idée de la ville qui accueillera la prochaine Fête de l'Iris à l'étranger?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – «Indiscipline» est le premier volet de la Fête de l'Iris à l'étranger, qui a été conçu dans le dessein d'exporter et de promouvoir Bruxelles et ses talents artistiques une fois par an, dans d'autres villes européennes.

Je suis très heureux de vous dire que cette première édition a été plus qu'un franc succès – artistique, public, médiatique et institutionnel.

Succès artistique d'abord: dès le premier jour d'«Indiscipline», certains de nos artistes ont reçu des invitations et des promesses de contrats de programmeurs étrangers. Le Palais de Tokyo, institution de premier plan, s'est dit ravi de cette collaboration. D'ailleurs, son président a souhaité systématiser ce rendez-vous de l'art contemporain bruxellois à Paris. Vous verrez se concrétiser dans les mois à venir d'autres collaborations et contrats grâce à «Indiscipline».

Succès public ensuite: ce week-end-là, le Palais de Tokyo a accueilli plus de 5 000 visiteurs, ce qui constitue le nombre record de visiteurs atteint depuis les terribles attentats de Paris. Le Palais estime d'ailleurs que sans «Indiscipline», il aurait accueilli tout au plus les 2 500 à 3 000 personnes.

Succès médiatique également: la programmation d'«Indiscipline» a été uniment saluée dans la presse papier et sur les webradios, tant belges qu'internationales. TV5 Monde y a consacré une journée sous le titre «Bruxelles se relève»; France Culture, *Le Vif*, *Le Soir*, *La Libre*, *L'Écho* et *Le Quotidien de l'art* ont fait l'éloge de l'indiscipline bruxelloise.

Succès institutionnel enfin: les institutions de la Région bruxelloise et de la Fédération Wallo-

nie-Bruxelles ont travaillé main dans la main. Visit. Brussels, l'Agence Wallonie-Bruxelles théâtre-danse, Wallonie-Bruxelles Tourisme, via l'Office belge du tourisme Wallonie-Bruxelles à Paris, la Délégation générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Paris qui a fait un travail remarquable, le Centre Wallonie-Bruxelles – qui se trouve juste en face du centre Beaubourg – sont également ravis de cette première collaboration: ils ont contribué à la réussite de l'événement.

Enfin, une seconde édition de ce concept de Fête de l'Iris à l'étranger est prévue en 2017. Nous travaillons actuellement sur l'idée de mettre en lumière la danse contemporaine à Berlin, également reconnue mondialement comme une ville culturelle et artistique.

Mais comme je vous le disais, une proposition de pérennisation de l'événement parisien a été lancée par la partie française. Nous allons y travailler avec tous les acteurs concernés.

J'ai vu la fascination du public pour ces œuvres et si, pour être tout à fait honnête, je n'ai pas tout compris, l'important est que le public ait répondu présent et que nous ayons pu amener ces artistes des quatre coins du monde bruxellois au Palais de Tokyo.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Je suis ravi et voudrais féliciter les artistes. À l'instar de Mme Nicaise tout à l'heure, je vous suggère, Monsieur le Ministre, de nous inviter la prochaine fois à Berlin.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h05 et est reprise à 14h25.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**1.16 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Plateforme «Police-Parquet-Fédérations»»**

**1.17 Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Paris sportifs et leur impact sur la pratique sportive»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de